



---

# PANORAMA DE PRESSE

---

04/08/2017 07h42

CGT

# SOMMAIRE

---

---

## ACTUALITE SOCIALE

(14 articles)

---

---

**L'Humanité**

vendredi 4 août 2017

**Le parti de l'argent** (430 mots)

Il « voudrait apparaître comme le bienfaiteur patriarcal de toutes les classes de la société. Mais il ne peut rien donner à...

Page 5

**L'Humanité**

vendredi 4 août 2017

**La casse sociale et démocratique comme si de rien n'était**

(1325 mots)

Tout est parti très vite en vrille. Mercredi 28 juin, la nouvelle Assemblée nationale vient à peine de se rassembler qu'un ...

Page 6

**L'Humanité**

vendredi 4 août 2017

**« Devoirs faits » : Blanquer n'a pas compris la leçon** (823 mots)

On le sait depuis une interview accordée récemment au Journal du dimanche : pour notre ministre de l'éducation nationale, J...

Page 8

**L'Humanité**

vendredi 4 août 2017

**Une étude de la Dares, le service des statistiques du ministère du Travail, montre que le** (190 mots)

Une étude de la Dares, le service des statistiques du ministère du Travail, montre que le nombre d'intérimaires a reculé de...

Page 10

**L'Humanité**

vendredi 4 août 2017

**Le spectre des économies s'abat sur Garches** (597 mots)

Les restructurations poursuivent leur rythme effréné à l'Assistance publique des hôpitaux de Paris. C'est par une lettre de...

Page 11

**L'Humanité**

vendredi 4 août 2017

**Laurent Pietraszewski, le « dialogue social » made in Auchan**

(681 mots)

Laurent Pietraszewski a vite été propulsé sous le feu des projecteurs. A peine élu dans le Nord, ce macroniste, vierge jusq...

Page 12

**Le Monde**

vendredi 4 août 2017

**Code du travail : le Parlement donne son aval aux ordonnances**

(1064 mots)

Le gouvernement a désormais carte blanche. Le projet de loi qui l'habilite à légiférer par ordonnances pour réécrire le cod...

Page 13

**LesEchos**

vendredi 4 août 2017

**La réforme de l'assurance-chômage se prépare déjà** (580 mots)

Il va falloir attendre un peu avant la promulgation de la loi d'habilitation. Les députés socialistes, communistes et La France insoumise o...

Page 15

**LE FIGARO**

vendredi 4 août 2017

**PÉNICAUD CHERCHE À VALORISER LES SYNDICATS** (304 mots)

Voilà qui devrait quelque peu faciliter la tâche des équipes du gouvernement qui planchent actuellement sur la réfor...

Page 16



vendredi 4 août 2017

### **Punching-ball** (183 mots)

En grand amateur de boxe qu'il est, le Premier ministre est un habitué des métaphores pugilistiques. « La France est dans les cordes et aucune es...

Page 17



vendredi 4 août 2017

### « Le projet sera présenté le 31 août » (560 mots)

Mercredi a été voté le projet de loi d'habilitation autorisant la réforme par ordonnances du Code du travail. Que répondez-vous à ceux qui critiq...

Page 18



vendredi 4 au jeudi 10  
août 2017

### **le maillon faible du Gouvernement** (1636 mots)

L'exécutif et le gouvernement font corps derrière la ministre du Travail, affaiblie par les affaires, mais en charge...

Page 19



vendredi 4 au jeudi 10  
août 2017

### **la ministre soci aLe tendance stock - options** (1383 mots)

Le bilan de l'ex-DRH de Danone est donné en exemple par un patronat éclairé et ouvert au dialogue avec les syndicats...

Page 21



vendredi 4 août 2017

### **La CGT s'attaque à la situation financière de l'hôpital de Bastia**

(697 mots)

La situation est connue de tous. Comme un serpent de mer qui anime les coulisses du centre hospitalier de Bastia. Cette foi...

Page 23

---

## MOUVEMENTS SOCIAUX

(1 article)

---



vendredi 4 août 2017

### **Deliveroo veut imposer le paiement à la course à tous ses livreurs** (1000 mots)

ABordeaux, mardi 1er et mercredi 2 août, c'était la tournée des restaurants pour quelques dizaines de coursiers de la soci...

Page 25

---

---

# ACTUALITE SOCIALE

---

---



ÉDITORIAL

## Le parti de l'argent

**I**l « voudrait apparaître comme le bienfaiteur patriarcal de toutes les classes de la société. Mais il ne peut rien donner à l'une qu'il ne prenne à l'autre ». Ces mots visaient Napoléon III, dit le Petit, sous la plume de Karl Marx, dans le 18 Brumaire de Louis Bonaparte. Ils collent comme un gant à l'actuel locataire de l'élysée. Ce dernier rendrait-il lui aussi « ignoble et ridicule », la « machine gouvernementale » ?... En tout cas, le nouveau pouvoir a mis le turbo tout ce mois de juillet. Et ses députés ont enfilé les souliers à clous. Leurs efforts combinés ont lancé une nouvelle machine infernale contre le Code du travail. On sabre dans les dépenses publiques. On ajoute à l'austérité d'état la mise à la diète des communes et des départements et, bientôt, de la Sécu.

La démocratie n'est pas moins abîmée par une loi qui multiplie les dispositions liberticides, au nom de la sortie de l'état d'urgence. Un comble. A l'Assemblée nationale, le nouveau titulaire du perchoir accompagne sans ciller l'abaissement en cours du rôle du Parlement. Et défend du même pas la saignée dans les dépenses utiles à la nation, osant mettre dans le même sac maudit « le déficit, la dette et les impôts ». Comme si les deux premiers n'étaient pas des outils de l'action publique et le troisième son moyen.

Le problème de la France est que les privilégiés du dividende, les mastodontes du CAC 40 et autres grandes fortunes échappent largement à l'impôt comme à l'ire de ces petits Guizot. Et que, de baisse de l'APL en

casse des ressources pour la Sécu si toutes les cotisations sociales sont supprimées, ce sont toujours aux mêmes que l'on prend, quand il s'agirait d'étendre leurs droits dans les entreprises et d'augmenter leur salaire direct. Mieux, dans le genre, si déficit et dette ont explosé depuis 2008, c'est parce que l'argent public a été mobilisé pour renflouer les mêmes fauteurs de crise financière. Ces députés En marche ! ne sont pas que des béni-oui-oui. Ils incarnent cette sorte de coup d'état en cours de l'argent roi, qui ne déteste rien tant que la contestation de ses dogmes. Un mois a passé. Il leur reste un quinquennat à tenir. ■

*Par Michel Guilloux*





EN MARCHÉ !

## La casse sociale et démocratique comme si de rien n'était

Les députés de la majorité, totalement soumis à l'exécutif, se sont signalés en multipliant les bourdes et en déroulant le tapis rouge aux mesures antisociales, liberticides et antidémocratiques. Le tout en été et avec précipitation.

Tout est parti très vite en vrille. Mercredi 28 juin, la nouvelle Assemblée nationale vient à peine de se rassembler qu'un premier psychodrame frappe l'Hémicycle. La majorité au pouvoir, après des débats houleux, s'attribue tous les postes de vice-présidents de l'Assemblée nationale (cinq pour la République en marche LREM, un pour le Modem), alors que la coutume réserve des places à l'opposition. Les trois postes de questeurs, aussi, sont réservés à des soutiens de l'action gouvernementale (deux LREM et un « constructif »). L'opposition crie au déni de démocratie et l'Assemblée, déjà, convulse. Le pire est pourtant à venir.

Les députés En marche !, dans la foule, prolongent l'état d'urgence et promettent d'y mettre fin une fois qu'il sera inscrit dans la loi ordinaire. Présents en masse ce 6 juillet dans l'Hémicycle, seuls 150 parviennent à voter, à la plus grande surprise du président de l'Assemblée nationale, François de Rugy. « Vous n'avez pas eu le temps d'appuyer sur le bouton ? » interroge-t-il. En plein été, ce couac et cette mesure liberticide passent relativement inaperçus. Les nouveaux députés, plus jeunes, tout heureux du coup de balai qui les a portés, sont sur un nuage. « L'Assemblée est plus diverse : il y a plus de jeunes et de femmes et c'est tant mieux. Mais elle a perdu en diversité sociale. Les catégories les plus aisées sont plus présentes. Il n'y a jamais eu autant d'avocats, de chefs d'entre-

prise », mesure le député PCF Stéphane Peu. Et c'est cette troupe qui s'est attaquée, très vite, au premier grand chantier législatif du quinquennat : une nouvelle loi travail. « Un projet pire que le précédent, qui détruit le Code du travail aux dépens des salariés et au profit des actionnaires. Cela se fait par ordonnances, en signant un chèque en blanc à Macron. On assiste à une offensive antisociale et antidémocratique de grande ampleur », dénonce Pierre Dharréville (PCF).

Déterminés à imposer le débat, les députés communistes et insoumis, à force d'arguments, déstabilisent très vite une majorité monolithique qui n'a pas grand-chose à dire, et esquivent la confrontation. « Je ne fais pas de commentaire sur la loi », « je préfère ne pas parler à la presse », lancent-ils régulièrement dans la salle des Quatre Colonnes. Dans l'Hémicycle, les arguments les plus improbables sortent du chapeau. Répondant à l'insoumis François Ruffin, la députée LREM Olivia Grégoire lance : « Je ne suis pas contre la justice sociale, ma grand-mère était couturière. » Une saillie qui est à la lutte des classes ce que l'argument « j'ai un ami noir » est au racisme. Les bourdes du genre s'accumulent alors, entre des députés indisponibles le mercredi matin, d'autres qui disent attendre d'être sollicités pour venir, ou encore une qui raconte apprécier « des cocktails chez des ministres et dans de beaux endroits. Ce que j'apprécie particulièrement, c'est qu'on

nous sert essentiellement du vin et du champagne ». Autant de péripéties qui font dire à un assistant parlementaire : « On est quelque part entre la conjuration des libéraux et la conjuration des imbéciles. C'est très déroutant. » A se demander si ce n'est pas voulu. « L'incompétence est érigée en système de gouvernance », affirme même Sébastien Jumel, pour le PCF.

Mutiques, voire passifs, des députés LREM expliquent garder le silence dans « un souci d'efficacité ». « Ça ne sert à rien de prendre la parole pour répéter dix fois les mêmes choses ou d'essayer de convaincre l'opposition », lâchent certains. « Mes collègues ne souhaitent pas répondre de manière systématique, car c'est un dialogue de sourds », tranche Aurélien Taché (LREM). Se défendant d'être godillot, il estime qu'il n'y a pas « matière à amender » le projet de loi travail, au motif qu'il a déjà été « légitimé par l'élection d'Emmanuel Macron ». « Cet argument du le président l'a dit, cette manière d'affaiblir le Parlement est très inquiétante sur l'état de santé de notre République », prévient Pierre Dharréville. « Macron veut un Parlement aux ordres. Il ne veut pas de micro pour les députés, juste un tampon pour valider les lois », ajoute Adrien Quatennens (FI).

« La majorité a tendance à confondre la conduite du pays avec celle d'une start-up. Elle a peu d'appétence pour le débat démocratique, relève Sté-

phane Peu. Il y a un déni du rôle du parlementaire, avec très peu d'amendements déposés, et un mépris de l'opposition : quasiment tous ceux proposés par les autres groupes politiques sont rejetés. » C'est que le groupe LREM est soumis à un règlement de groupe très strict. Ses députés doivent avertir leur président, Richard Ferrand, s'ils « souhaitent déposer des propositions de lois, des questions écrites ou des questions d'actualité ». Pire, « les projets d'amendements » doivent être soumis à l'avis des responsables du groupe, alors qu'il s'agit d'un droit individuel propre à chaque député.

Très soudés, parfois trop, les « marcheurs » finissent même par développer de drôles de réflexes. Le député Jean-Michel Fauvergue s'est agacé d'avoir été applaudi pendant qu'il se dirigeait vers la tribune. « Je n'ai encore rien dit », a-t-il sèchement lancé une fois au micro. Édouard Philippe, lors de son discours de confiance, a

été applaudi 55 fois en une heure et cinq minutes. Pire, les députés LREM, très pavloviens, ont repoussé un article de leur propre loi de moralisation au motif que la France insoumise venait d'annoncer son soutien...

L'examen de la loi de « confiance dans la vie publique » a donné lieu à d'autres scènes invraisemblables. « On a un groupe qui dort, qui ne sait pas monter au créneau, qui est vastré. ( ) On a une responsable de texte qui est inexistante, c'est comme si elle était à Nouméa sur une chaise longue », a soufflé la présidente LREM de la commission des Lois en pleine séance, sans se rendre compte que son micro était allumé. Comble de la confusion, trois votes ont parfois été convoqués, notamment pour sauver le verrou de Bercy, jusqu'à organiser des votes assis-debout pour réveiller et obliger l'assistance. Rouge d'émotion, le député PS Olivier Dussopt a taclé : « Lorsque le vote est appelé, si les députés de la

majorité ne lèvent pas la main lorsque vous appelez les votes contre, l'amendement est adopté. Il n'y a pas lieu de recompter, et nous ne sommes pas là pour rappeler les uns et les autres à leurs obligations ou leur volonté de participer ou non à un vote. Ce mode de fonctionnement à l'occasion des votes est totalement inédit. » Reste que, justement sur le verrou de Bercy, plusieurs députés LREM ont pour la première fois montré les dents au gouvernement. « J'espère que cette volonté de faire respecter les prérogatives du Parlement va s'amplifier, conclut Stéphane Peu. Car pour l'instant, ils sont en train de brutaliser les plus pauvres, en plus de se soumettre complètement à Macron qui veut ligoter la représentation nationale. » ■

*par Lola Ruscio Et Aurélien Soucheyre*





SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

## « Devoirs faits » : Blanquer n'a pas compris la leçon

Le ministre a annoncé la mise en place d'un dispositif d'apprentissage censé réduire les inégalités entre enfants. Un type de mesure qui a déjà démontré son inefficacité.

On le sait depuis une interview accordée récemment au Journal du dimanche : pour notre ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, « l'ennemi du service public, c'est l'égalitarisme ». Aussi, quand, en mai, devant le 94e congrès de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep, plutôt classée à droite), il annonce une mesure pour « amenuiser les inégalités qui peuvent exister entre les familles », il n'est pas illégitime de se questionner.

De quoi s'agit-il ? D'un dispositif que le ministre appelle tout simplement « devoirs faits », puisque « l'objectif est que les enfants rentrent chez eux devoirs faits ». En pratique, « ça signifie que des devoirs, il y en a, mais qu'ils ne sont pas faits pour être faits à la maison, mais plutôt dans l'établissement, de façon à créer une forme de tranquillité en famille sur ces sujets, d'amenuiser les inégalités qui peuvent exister entre les familles », poursuit l'ancien directeur de l'école de commerce Essec.

Pas une mauvaise idée en soi, bien qu'il faille rappeler avec ironie qu'un tel dispositif avait déjà été mis en place dans les collèges de l'enseignement prioritaire en 2008 et aurait dû être généralisé si, en 2010, il n'avait été supprimé par le directeur général de l'enseignement scolaire de l'époque, un certain Blanquer Jean-Michel. Cela fait déjà des années que tout le monde s'accorde à considérer

que les devoirs à la maison posent des problèmes. « D'une part, d'alourdir la charge des enfants et adolescents au détriment d'autres occupations comme le sommeil, le sport ou les activités culturelles ; d'autre part, d'entériner, voire d'accroître les inégalités scolaires, en faisant effectuer le travail dans des contextes matériels, sociologiques et psychologiques très hétérogènes ; enfin, de renvoyer en dehors de la classe des moments d'appropriation et des temps d'apprentissage méthodologique (apprendre une leçon, réviser un contrôle, faire un résumé ou une dissertation, préparer un exposé, etc.) qui sont absolument décisifs pour la réussite scolaire », explique le chercheur en sciences de l'éducation et de la pédagogie Philippe Meirieu.

Mais comment Jean-Michel Blanquer, membre d'un gouvernement obnubilé par la baisse de la dépense publique et à la tête d'un ministère au budget déjà fort serré, compte-t-il s'y prendre pour assurer l'encadrement de ces heures d'études dirigées ? La réponse, il l'a donnée le 6 juin sur Europe 1 : « Avec les professeurs et les assistants d'éducation, je vais lancer une grande mobilisation du service civique pour avoir plusieurs milliers de volontaires jeunes, en train de finir leurs études, à qui nous proposerons ces missions. » Compte tenu de l'obsession de l'économie affichée par le gouvernement, il ne fait aucun doute que les services civiques seront largement préférés aux heures

supplémentaires d'enseignants. Or l'expérience, y compris au niveau international, démontre plutôt que ce type de dispositif a l'effet inverse à celui recherché. Le site spécialisé Café pédagogique rappelle notamment l'expérience des « teaching assistants » mis en place par le gouvernement travailliste au Royaume-Uni. Après deux années d'évaluation, un rapport concluait à l'échec : « Plus un jeune est aidé par un teaching assistant, moins il progresse. »

L'accompagnement en dehors de la classe par un personnel non enseignant permet certes de s'assurer que les devoirs sont faits, cela rassure sans doute certains parents, mais cela ne permet pas aux élèves de rattraper un retard qu'ils auraient pu prendre en classe dans la maîtrise de connaissances. Professeur en sciences de l'éducation à Paris-VIII, Patrick Rayou appelle, lui, à interroger le sens même des devoirs à la maison : « Il ne semble pas que les devoirs soient utiles aux élèves qui ont le plus besoin de compléter des apprentissages qui n'ont pas été convenablement mis en place pendant les séquences de cours. Beaucoup des élèves que nous avons vus, notamment dans des aides aux devoirs, s'acquittent très scrupuleusement de leur tâche, mais si leurs difficultés d'apprentissage au cœur de la classe, au milieu de leurs pairs, persistent, ils peuvent finir par penser qu'ils sont nuls. Ils se débarrassent alors de ce qui ne constitue plus



qu'un pensum, voire ne font plus leur travail. Ce qui ne fait en effet que creuser les inégalités d'apprentis-

sage. » De quoi laisser un peu de devoir de vacances à Jean-Michel Blanquer. ■

*par Adrien Rouchaleou*





SOCIAL-ECO

## Une étude de la Dares, le service des statistiques du ministère du Travail, montre que le

Une étude de la Dares, le service des statistiques du ministère du Travail, montre que le nombre d'intérimaires a reculé de 1,3 % au premier trimestre 2017. Cette baisse, qui fait suite à neuf trimestres consécutifs de hausse, touche principalement l'industrie, qui recule de 3,4 points, alors qu'on observe plutôt une stagnation dans les services et la

construction (+ 0,3 %). Le nombre de salariés intérimaires s'établissait à 683 640 à la fin du mois de mars, ce qui représente une perte d'environ 8 800 travailleurs intérimaires. Une nouvelle qui n'augure rien de bon sur le front de l'emploi. En effet, l'intérim est souvent un indicateur de la tendance à venir en matière de chômage et il est généralement admis

que c'est par l'intérim que l'emploi repart. Malgré cette diminution des effectifs, le volume global de travail temporaire a, lui, augmenté pour une hausse de 11 900 équivalents temps plein. ■

*par Martin Dumas Primbault*





SOCIAL-ECO

HÔPITAL

## Le spectre des économies s'abat sur Garches

Les agents du centre hospitalier ont appris que l'établissement serait transféré en 2024 au sein d'Ambroise-Paré, à 8,5 kilomètres de là.

Les restructurations poursuivent leur rythme effréné à l'Assistance publique des hôpitaux de Paris. C'est par une lettre de Martin Hirsch, directeur de l'AP-HP, que les agents de Raymond-Poincaré, centre de pointe dans l'accueil des personnes polytraumatisées, basé à Garches (Hauts-de-Seine), ont appris le 12 juillet sa fermeture en 2024. Un choc pour les 1 700 personnels soignants, techniques, administratifs, ouvriers, comme pour les patients, tant l'établissement est reconnu pour ses compétences dans ce domaine. L'incompréhension est d'autant plus grande qu'un projet d'agrandissement du site était au même moment dans les tuyaux. Selon les nouveaux plans de la direction, l'hôpital, rebaptisé le « nouveau Garches », serait transféré vers une autre structure du même groupe hospitalier, Ambroise-Paré, à Boulogne-Billancourt. « Comme d'habitude, pour l'AP-HP, c'est un moyen de supprimer des emplois et des lits au passage, déplore Olivier Cammas, de l'Usap CGT. On nous parle de regrouper deux hôpitaux dits critiques car ils n'ont que 400 lits, ce qui est supérieur à la taille d'un hôpital de province ! Les agents

qui travaillent à Garches n'y sont pas venus pour rien, cela correspond à leur spécialité et à leur choix de vie. Ils n'ont pas non plus envie d'aller travailler 8,5 kilomètres plus loin quand on connaît les difficultés de circulation en Île-de-France. »

Comme le résume l'intersyndicale CGT, SUD, CFDT, CFE-CGC et Unsa, dans un communiqué : « Raymond-Poincaré ne deviendrait qu'une spécialité parmi les spécialités et rien de plus, sans grande ambition, avec une perte de cohérence mais surtout un démantèlement des équipes pluridisciplinaires existantes. » Mais la direction de l'AP-HP persiste à vendre cette fusion de deux hôpitaux comme « la possibilité sur un même site de pouvoir créer des synergies entre les spécialités chirurgicales et médicales », arguant que « la construction d'un bâtiment spécifique pour l'accueil des patients handicapés permet de donner un nouveau souffle au projet médical des deux établissements et d'accroître la singularité de notre offre de soins ».

Ce n'est pas la première fois que le centre de traumatologie est sur la

sellette. Garches avait déjà été menacé dans les années 2000, la mobilisation avait alors permis son maintien, malgré la fermeture notamment des urgences obstétriques. La fin de ce site dédié à « la prise en charge du handicap tout au long de la vie » serait un drame pour les patients qui disposent, entre autres, d'une balnéothérapie, d'un gymnase, d'une piste de test de fauteuils roulants, d'un caisson hyperbare, impossibles à recaser à Ambroise-Paré. « Il y a aussi des jardins médicaments pour permettre aux malades de prendre un bol d'air. Ils ne pourront plus bénéficier du cadre de Garches », souligne Olivier Cammas. Dans cette course aux économies, l'immense site pourrait être vendu, promettant une juteuse opération financière pour l'AP-HP, compte tenu du prix du mètre carré de terrain. L'intersyndicale prévoit des mobilisations cet été et à la rentrée. Les assemblées générales ont déjà regroupé une centaine de salariés. Plus de 4 600 signatures numériques ont déjà été apposées pour exiger le maintien de la structure. ■

*par Cécile Rousseau*





## Laurent Pietraszewski, le « dialogue social » made in Auchan

Le rapporteur LREM du projet de loi de « renforcement du dialogue social » n'a pas toujours appliqué ce leitmotiv quand il était chez Auchan.

**L**aurent Pietraszewski a vite été propulsé sous le feu des projecteurs. A peine élu dans le Nord, ce macroniste, vierge jusque-là de tout mandat politique, a été nommé rapporteur du projet de loi d'habilitation pour réformer par ordonnances le Code du travail, premier gros chantier législatif du quinquennat. Cet élu coche toutes les cases pour mener rondement cette tâche : ex-cadre au sein des hypermarchés Auchan depuis 1990, il travaillait dans le département des ressources humaines, où il s'occupait de « gestion de carrières et (d')évaluation professionnelle ». Auparavant, il était responsable des ressources humaines au sein de sites de l'enseigne de la riche famille Mulliez.

Le fameux « dialogue social », particulièrement broyé dans la grande distribution au détriment des salariés, le député l'a expérimenté de près. Il en connaît même un rayon. Un conflit social a marqué ses débuts. En 2002, alors responsable des ressources humaines de l'hypermarché de Béthune (Pas-de-Calais), une salariée syndiquée CFDT est mise à pied à titre conservatoire par la direction, pour une « erreur de commande de 80 centimes d'euro et un pain au chocolat cramé donné à une personne », se rappelle Guy Palatine, délégué syndical central CFDT. « Une décision violente et démesurée,

même en admettant que la faute a été commise, ce qui n'a jamais été prouvé », développe-t-il, avant d'ajouter : « C'est parti loin, ma collègue avait été convoquée au commissariat et placée en garde à vue. » Le syndicat avait mobilisé ses troupes pour la défendre bec et ongles. Dans la droite ligne de la direction, Laurent Pietraszewski a prononcé une mise à pied disciplinaire à l'encontre de l'employée. Une sanction sévère entraînant, de facto, une baisse de salaire et une dispense de venir travailler dans l'entreprise. « Mon rôle a été d'examiner des éléments objectifs, assume le député contacté par l'Humanité. Après avoir sollicité l'inspection du travail, j'ai pris cette décision. La collaboratrice ne l'a pas contesté aux prud'hommes. »

Son expérience dans la grande distribution derrière lui, le député affirme aujourd'hui que, « sans être naïf », il est « persuadé que l'entreprise est un bien commun, pas un lieu d'opposition et de rapport de forces ». Sur la fusion des instances de représentation du personnel qu'il défend, cet ex-responsable des ressources humaines, en lien avec ces entités à l'époque, juge qu'« une seule et même instance, c'est plus facile, mais les prérogatives demeurent. On continuera bien sûr à parler de sécurité et d'hygiène, d'organisation du travail. Les questions abordées dans

chacune de ces instances actuellement sont souvent imbriquées ».

Ses premiers pas de parlementaire en commission des Affaires sociales, puis en séance publique, ont été observés par l'opposition de gauche. Laurent Pietraszewski y a défendu, sans rire, que l'inversion de la hiérarchie des normes, la facilitation des licenciements économiques et la casse du CDI, c'est « plus de lisibilité et une amélioration du cadre de travail pour les salariés ».

« Il ne fuyait pas les discussions. Mais, sur le fond du texte, aucun infléchissement n'était possible. Il avait la même novlangue et la même feuille de route que le gouvernement », analyse le député France insoumise Adrien Quatennens. La majorité, elle, se dit satisfaite. Les louanges pleuvent de la part d'une élue LREM : « parfait », « un manager à l'esprit de synthèse », « une efficacité redoutable » Un tableau impeccable de cet ex-cadre du privé, qui avait pesé le pour et le contre avant de postuler à la députation, comme le rapporte la Voix du Nord : « J'ai réfléchi quinze jours, discuté, puis j'ai fait acte de candidature en février. » Emballé, c'est pesé. ■

*par Lola Ruscio*





FRANCE

## Code du travail : le Parlement donne son aval aux ordonnances

Députés et sénateurs ont adopté le projet de loi d'habilitation. Les dispositions précises de réforme devraient être connues fin août

Le gouvernement a désormais carte blanche. Le projet de loi qui l'habilite à légiférer par ordonnances pour réécrire le code du travail a été définitivement adopté par le Parlement, mercredi 2 août – le Sénat approuvant, dans les mêmes termes, le texte voté la veille à l'Assemblée nationale. Rejetée par la gauche, cette réforme a, bien sûr, recueilli le soutien des élus de La République en marche (LRM), mais aussi celui, presque unanime, des groupes de droite et du centre, au sein des deux Chambres. Il s'agit d'une première étape dans l'un des plus importants chantiers sociaux annoncés durant la campagne présidentielle par Emmanuel Macron.

" Au plus près du terrain "

L'objectif affiché de cette loi est de promouvoir le dialogue social " *au plus près du terrain* " afin d'offrir plus de " *liberté* " aux entreprises tout en améliorant la " *protection* " des salariés – selon les mots employés, mercredi au Sénat, par Muriel Pénicaud, la ministre du travail. Le texte ne contient pas, au sens strict, des mesures, mais il autorise l'exécutif à en prendre – par le biais d'ordonnances, donc – sur une vaste série de thématiques relevant du domaine de la loi. Le cadre ainsi fixé donne aussi des indications sur la teneur des dispositions qui sont susceptibles d'être retenues, celles-ci se décomposant en trois chapitres.

Le premier a trait à la relation -salarie-patron et aux conditions dans lesquelles elle prend fin. Le gouver-

nement pourra notamment assouplir les règles encadrant les licenciements collectifs pour motif économique, par exemple en relevant les seuils à partir desquels un employeur est tenu d'engager un plan social, avec toutes les obligations que cela comporte (reclassement, etc.).

Est également accordée à l'exécutif la faculté de plafonner les dommages-intérêts prud'homaux en cas de licenciement infondé ; ce barème s'imposera aux juges, sauf si la rupture du contrat de travail résulte d'un acte d'une " *exceptionnelle gravité* ", commis par le patron (par exemple " *harcèlement* " ou " *discrimination* "). Dans le même temps, les indemnités légales de licenciement, qui, elles, sont versées par les employeurs, devraient être revues à la hausse – à la faveur d'un décret qui sera pris dans les prochaines semaines, indépendamment du projet de loi.

Le deuxième volet du texte concerne le dialogue au sein des entreprises. Les instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégué du personnel...) pourront être fusionnées. Le nouvel organe, issu de ce rapprochement, sera, par ailleurs, susceptible de négocier et de conclure des accords avec l'employeur – alors que, jusqu'à présent, cette prérogative était entre les mains des délégués syndicaux, désignés par des organisations de salariés. Le recours au référendum, pour valider des " *deals* " entre les directions de sociétés et les salariés, pour-

ra être encouragé.

Enfin, le texte permet d'étendre la place dévolue aux accords d'entreprise pour forger les normes sociales. Les branches professionnelles, de leur côté, seraient appelées à jouer un rôle prescripteur sur de nouveaux sujets – notamment en déterminant les règles applicables au CDD, qui, du même coup, varieraient d'un secteur à un autre (contrairement à aujourd'hui où elles sont prévues par la loi).

Illustration de la convergence entre le gouvernement, sa majorité et la droite parlementaire, plusieurs propositions du rapporteur du texte au Sénat, Alain Milon (LR, Vaucluse), ont été prises en compte. Ainsi, celle sur les règles applicables à un groupe international qui engage un plan social dans sa filiale en France. Jusqu'à maintenant, la validité des licenciements était appréciée en examinant la santé des autres sites à l'étranger, qui évoluent dans le même secteur ; à l'avenir, cette analyse des difficultés s'effectuera uniquement sur les unités basées dans l'Hexagone et développant la même activité. Le gouvernement pourra toutefois prévoir des " *aménagements* " à ce principe.

Voilà pour le menu. Reste maintenant à connaître les dispositions précises qui figureront dans les ordonnances. Celles-ci ont d'ores et déjà commencé à être rédigées et seront dévoilées, sans doute de façon partielle, aux partenaires sociaux durant

la semaine du lundi 21 août. La semaine suivante, elles seront communiquées au Conseil d'Etat et à plusieurs instances (Commission nationale de la négociation collective, Conseil supérieur de la prud'homie...), avant d'être présentées en conseil des ministres au cours de la semaine du 18 septembre et publiées au *Journal officiel* avant la fin septembre.

Elles feront ensuite l'objet d'un nouveau projet de loi – dit de " *ratification* " – soumis à l'examen des parlementaires en octobre. L'adoption de ce texte est indispensable pour conférer aux ordonnances force de

loi ; sinon, elles n'auraient qu'une valeur réglementaire et pourraient, du même coup, être contestées devant le juge administratif.

Journée de mobilisation

D'ici là, deux inconnues, au moins, subsistent. La première porte sur une éventuelle saisine du Conseil constitutionnel au sujet du projet de loi d'habilitation : les groupes Nouvelle Gauche (socialiste), La France insoumise et de la Gauche démocrate et républicaine (communistes principalement), à l'Assemblée nationale, discutent d'un éventuel recours ; cependant, même s'il était déposé, le calendrier de l'exécutif ne devrait pas en faire les frais.

L'autre interrogation porte sur la réaction du corps social une fois que le contenu des mesures sera connu. La CGT a prévu une journée de mobilisation, le 12 septembre. La CFE-CGC, elle, se montre très critique. Et les autres syndicats ? Ils ont apprécié la concertation ouverte par l'exécutif mais réservent leur jugement pour la rentrée, lorsque la réforme sera connue dans ses moindres détails. On saura alors si l'automne s'annonce mouvementé.

**Bertrand Bissuel ■**

*par Bertrand Bissuel*





## La réforme de l'assurance-chômage se prépare déjà

Les députés de gauche ont déposé un recours au Conseil constitutionnel sur la loi d'habilitation. Le ministère du Travail a déjà ouvert le dossier de l'assurance-chômage.

Il va falloir attendre un peu avant la promulgation de la loi d'habilitation. Les députés socialistes, communistes et La France insoumise ont réussi à s'entendre pour déposer un recours devant le Conseil constitutionnel. « En entretenant le vague sur les mesures à venir, la loi [...] laisse toute latitude au gouvernement pour modifier à sa guise le Code du travail », ont dénoncé les présidents des trois groupes, se disant prêts à réitérer une telle initiative commune « chaque fois » que « nécessaire ». Les sages de la rue Montpensier auront un mois pour se prononcer. Mais cela ne remettra pas en cause le calendrier que s'est fixé le gouvernement. L'adoption en Conseil des ministres des ordonnances réformant le Code du travail est prévue l'avant-dernière semaine de septembre.

Le dossier n'est pas encore bouclé que, déjà, le ministère du Travail a discrètement ouvert le chantier suivant : construire une assurance-chômage universelle, comme s'y est engagé Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle. Officiellement, le sujet ne doit venir qu'après la publication des ordonnances, mais les équipes ont commencé à plancher

rue de Grenelle. Deux groupes de travail ont été constitués auxquels participent les directions du ministère du Travail, mais aussi Bercy, l'Insee ainsi que l'Unédic et des chercheurs.

### Nouveautés majeures

L'un des deux, piloté par l'économiste Marc Ferracci, traite du paramétrage de la future assurance-chômage. Un sujet complexe car c'est une véritable révolution qui est envisagée. Côté bénéficiaires, deux nouveautés majeures ont été annoncées. D'une part, les salariés démissionnaires pourraient être indemnisés, si c'est la première fois en cinq ans. D'autre part, « artisans, commerçants indépendants, entrepreneurs, professions libérales et agriculteurs » seraient aussi couverts, a assuré Emmanuel Macron. Côté financement, outre le basculement des cotisations salariales sur la CSG, le chef de l'Etat a promis l'instauration d'un bonus-malus dont la mise en place s'annoncerait compliquée.

Le second concerne la gouvernance du futur régime, aujourd'hui piloté par le patronat et les syndicats, qui en définissent les règles de finance-

ment et d'indemnisation au sein de l'Unédic.

Initialement, Emmanuel Macron prévoyait de dessaisir les partenaires sociaux de leurs prérogatives pour les transférer à l'Etat, sur le modèle de l'Assurance-maladie. Le trait a ensuite été adouci avec l'évocation d'une gestion tripartite plutôt qu'une nationalisation. Reste à définir les responsabilités respectives de l'Etat, du patronat et des syndicats, ainsi que de Pôle emploi. Les partenaires sociaux ont bien l'intention de peser sur la réforme. Tel est le message du communiqué commun qu'ils ont publié il y a quelques jours, sur proposition de la CGT, seule organisation à ne pas avoir signé la nouvelle convention d'assurance-chômage. Affirmant leur volonté de conserver leur autonomie, ils y appellent l'Etat à travailler avec eux à « une articulation entre l'intervention de l'Etat au titre d'un régime de solidarité, universel, et celle des représentants des travailleurs et des entreprises dans leur rôle de définition et de gestion paritaire d'un régime assurantiel ». ■

*par Leïla De Comarmond*





## PÉNICAUD CHERCHE À VALORISER LES SYNDICATS

Voilà qui devrait quelque peu faciliter la tâche des équipes du gouvernement qui planchent actuellement sur la réforme du Code du travail. Ils viennent en effet de recevoir le rapport sur les meilleures pratiques en matière de reconnaissance et de valorisation des compétences des représentants du personnel et des syndicats, rédigé par Jean-Dominique Simonpoli à la demande de Muriel Pénicaud. Ancien secrétaire général de la fédération CGT des banques et assurances, il est aujourd'hui directeur général de l'association Dialogues, un lieu de rencontres, de réflexions et d'échanges entre des syndicalistes et des DRH.

Généraliser les entretiens de fin de mandat, renforcer le rôle des branches pour valoriser les acquis professionnels, encourager les formations communes entre employeurs et représentants des salariés... Le rapport liste des propositions concrètes pour rendre plus attractif les mandats d'élus du personnel et le syndicalisme au sein des entreprises. « *Tout l'enjeu de la réforme que nous portons est de faciliter et de renforcer le dialogue social et économique* », insiste la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

C'est en effet l'objectif du gouvernement, qui prévoit en particulier de renforcer la négociation entre salariés et employeurs au niveau de l'entreprise. En outre, l'exécutif

entend fusionner les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en une instance unique pour rationaliser le débat au sein de l'entreprise.

Pour ce faire, ce dialogue doit passer « *par des règles simples et efficaces, mais aussi par la valorisation et la présence des représentants syndicaux légitimes, responsables et bien formés. S'engager dans un mandat d'élus du personnel ou de délégué syndical requiert sens de l'intérêt général, courage individuel et formation adaptée* », estime la ministre du Travail. ■

par M. M.







## Punching-ball

**E**n grand amateur de boxe qu'il est, le Premier ministre est un habitué des métaphores pugilistiques. « La France est dans les cordes et aucune esquive ne la sauvera », avait-il ainsi assené lors de son discours de politique générale au début de l'été. Quelques semaines plus tard, le gouvernement qu'il dirige et sa majorité parlementaire n'ont effectivement pas pu éviter tous les coups dans le combat engagé pour les

réformes voulues par le nouveau président. Dans l'entretien qu'il nous accorde, Edouard Philippe assume et, face à l'appel à une journée d'action contre la loi Travail en septembre, il fait le pari que « les Français ont envie de solutions plutôt que de blocages ». Il revendique les économies sur la dépense publique et promet même de nouveaux efforts en 2018 sur les politiques du logement et de l'emploi. Une manière de répondre à

ceux qui, dans son propre camp, lui reprochent une trop grande discrétion et de ne pas suffisamment préserver Emmanuel Macron des critiques. Pour un président, un bon Premier ministre n'est pas qu'un sparring-partner, il doit aussi parfois jouer le punching-ball pour les Français. ■





## « Le projet sera présenté le 31 août »

**M**ercredi a été voté le projet de loi d'habilitation autorisant la réforme par ordonnances du Code du travail. Que répondez-vous à ceux qui critiquent un texte déséquilibré, trop favorable aux entreprises ?

Que nous tenons l'ensemble de nos engagements. Sur le fond, en libérant l'activité tout en protégeant les salariés, et sur la méthode, en discutant longuement avec les organisations syndicales et patronales. Les partenaires sociaux ont été fermes sur leurs positions, mais ils ont joué le jeu avec sérieux. De même, au Parlement, le projet de loi a donné lieu à des échanges parfois vifs mais réels. C'était un point très important.

**Mais le texte ne fait-il pas la part belle aux revendications patronales ?**

Je ne suis pas là pour faire plaisir à tel ou tel, je suis là pour mettre en œuvre les engagements du président de la République et pour faire redémarrer le pays. C'est le sens de cette réforme qui va nous permettre de placer la négociation sociale au niveau le plus efficace, plus près de la réalité du terrain, dans l'entreprise ou au niveau de la branche en fonction des sujets, ou de rendre enfin applicable le compte pénibilité sans remettre en cause les droits acquis. C'est bon pour tout le monde, les entreprises comme les salariés.

**Les syndicats dénoncent des reculs comme le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif...**

Il y a aussi des points où les entreprises trouvent que le texte est trop favorable aux salariés, par exemple sur l'augmentation des indemnités de licenciement, qui sont dans la moyenne basse en Europe. Nous voulons sécuriser la relation employeur-employé avec des règles simples et prévisibles pour chacun, y compris sur la question de la fin du contrat de travail. Quand vous simplifiez les choses, vous les simplifiez pour tout le monde. La longueur des procédures devant les prud'hommes et l'incertitude sur les montants pénalisent tant les salariés que les employeurs. Après chaque étape de la négociation, les orientations du gouvernement ont été partagées avec les partenaires sociaux, la concertation se poursuit pendant l'été pour finaliser le projet, qui sera présenté le 31 août, et les textes définitifs seront approuvés par le Conseil des ministres avant la fin de l'été. Des mesures paraîtront trop audacieuses à certains et pas assez à d'autres, c'est la vie, mais toutes auront fait l'objet d'un dialogue approfondi avec les partenaires sociaux.

**Redoutez-vous la journée d'action du 12 septembre contre la réforme du Code du travail ?**

J'ai entendu cet appel syndical et je le respecte, mais j'ai le sentiment que les Français ont envie de solutions plutôt que de blocages.

**Considérez-vous que la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, est fragilisée par l'affaire Business France ou par des critiques sur la plus-value boursière réalisée lorsqu'elle était DRH de Danone ?**

Je trouve qu'elle a été admirable pendant toute cette phase de discussion, précise, ouverte, soucieuse d'avancer. Je suis très heureux qu'elle soit à la manœuvre sur ce dossier. C'est une remarquable ministre, une très bonne connaisseuse de ses sujets, et j'ai le sentiment qu'elle est respectée par les organisations syndicales.

**Et concernant la polémique liée à sa plus-value boursière ?**

Il y a sans doute des gens dans ce pays qui sont outrés par le fait que certains gagnent de l'argent, voire beaucoup d'argent. Je ne partage pas ce sentiment aussi longtemps que c'est légal et qu'on paye des impôts dessus. ■

Paris (VIIe), mercredi. Edouard Philippe estime que le texte réformant le Code du travail « est bon pour tout le monde, les entreprises comme les salariés ».



## le maillon faible du Gouvernement

L'exécutif et le gouvernement font corps derrière la ministre du Travail, affaiblie par les affaires, mais en charge de la principale réforme du début du quinquennat. Jusqu'à quand ?



la ministre du travail ouvre les débats sur la nouvelle loi travail à l'Assemblée nationale, le 10 juillet. Photo : charles platiau / reuters

Gênée, à c o u p s û r. Affaiblie, sans doute. Menacée, pas encore. Ministre en charge de la première réforme emblématique de l'entrée en macronie, celle du code du travail, Muriel Pénicaud peut compter sur l'appui sans réserve du tandem exécutif. Il faut sauver le soldat Pénicaud alors que s'annoncent, à la rentrée, de premiers rendez-vous sociaux périlleux. Et pourtant... En moins de trois mois aux affaires, la ministre a déjà été mise en cause dans l'organisation de la très dispendieuse soirée réunie autour d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, à Las Vegas, en janvier 2016. Un raout « high-tech » confié, sans appel d'offres, au géant de la communication Havas, par l'établissement public Business France, alors dirigé par Muriel Pénicaud. Dans ce dossier, une information judiciaire a été ouverte pour « favoritisme et recel de favoritisme » le 7 juillet dernier.

Une autre affaire a pris le relais. Lundi dernier, à l'Assemblée nationale, devant la commission des Affaires sociales, la ministre du Travail a pu mesurer l'impact des révélations pu-

bliées dans *l'Humanité* la semaine dernière. Le quotidien a détaillé le mécanisme qui lui a permis de réaliser en 2013 une plus-value de plus de 1 million d'euros alors qu'un plan social venait de frapper les salariés de Danone, dont elle était la directrice des ressources humaines. La publication de sa déclaration d'intérêts par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a montré qu'au total, entre 2012 et 2014, Muriel Pénicaud a gagné 4,74 millions d'euros, alors qu'elle travaillait pour le groupe alimentaire.

### statut protégé

« Madame la ministre, vous êtes réputée pour votre expérience de directrice des ressources humaines, laquelle vous fait avoir un regard avisé sur les relations au sein de l'entreprise », l'a interpellée le député Adrien Quatennens, figure montante de la France insoumise. Avant de porter l'estocade : « Nous avons appris qu'en 2013 vous avez réalisé une juteuse opération rendue possible à la suite de l'annonce de 900 suppressions de postes. De votre point de vue, est-ce bien moral ? »

Voilà donc Muriel Pénicaud encombrée d'un nouveau fardeau au moment où elle mène une réforme censée bouleverser les procédures de licenciement. « Ça devient ministre du Travail et ça vient dire qu'il faut plafonner les indemnités prud'homales plutôt que plafonner les stock-options », s'est indigné le député France insoumise François Ruffin. « Leur ha-

bituelle chorégraphie », balaie l'ancien député Arnaud Leroy, marcheur de la première heure et membre du petit cercle politique qui s'est réuni la semaine dernière autour du chef de l'Etat.

Depuis des semaines, la macronie fait donc bloc autour de Muriel Pénicaud. Lors du remaniement du gouvernement, fin juin, elle a été la seule membre de l'équipe d'Edouard Philippe dont le nom est cité dans une affaire et à ne pas devoir faire ses cartons. Comme si elle bénéficiait d'un statut de ministre protégée. Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement, l'avait lui-même expliqué fin juin, demandant benoîtement aux journalistes de ne pas « chercher à affaiblir » la ministre à « un moment important pour la réforme du travail ». L'expression a suscité quelques sarcasmes, certains observant que Muriel Pénicaud, qui a d'ailleurs reconnu la responsabilité de son organisme, s'était affaiblie toute seule...

Qu'importe, le mot d'ordre est lair : le destin politique de l'ancienne conseillère de Martine Aubry dépasse sa propre personne. Entrée en macronie par surprise en mai après être demeurée silencieuse pendant la campagne présidentielle, la remplaçante de Myriam El Khomri est investie d'une mission de première importance : porter la réforme la plus importante du début du quinquennat, censée signer la méthode Macron, en rupture avec l'ère Hollande. D'ailleurs, à la différence de la pré-

cédente loi Travail, la réforme et sa méthode, le recours aux ordonnances ont été annoncées pendant la campagne présidentielle. La concertation avec les syndicats s'est étirée pendant dix semaines et l'exécutif s'est gardé de toute mise en scène médiatique sur ce sujet périlleux. La ministre est restée prudente et plutôt discrète...

Mais maintenant ? Voilà l'experte, issue de la société civile, rattrapée par une de ces controverses qui sont parvenues à abîmer les carrières des politiques des plus aguerris. Empocher de copieuses stock-options, c'est légal, certes, mais est-ce bien « moral » lorsqu'on travaille pour un groupe qui licencie 900 personnes ? Air connu. Certains opposants imaginent déjà avec gourmandise les mots d'ordre des manifestations programmées pour septembre... « C'est sûr, ce sera un slogan facile », soupire Arnaud Leroy.

L'onde de choc a traversé l'ensemble du Parlement. « Bien sûr, c'est légal, mais quand on a un passif comme celui-là, on n'accepte pas un poste de ministre du Travail », se désespère ainsi un député LR-« constructif », pourtant dans les meilleures dispositions d'esprit

vis-à-vis du gouvernement. Ce sont surtout les parlementaires de la

France insoumise et du PCF qui ont porté le fer. Les autres ont tempêté contre ce qu'ils considèrent comme un mauvais procès. « Le problème général est de savoir si ces rémunérations très importantes sont acceptables, observe le député MoDem Jean-Louis Bourlanges. En même temps, on peut aussi souligner qu'en entrant au gouvernement Muriel Pénicaud a accepté d'amputer ses revenus considérable-ment. » Soit à peu près le même argument que celui utilisé par Emmanuel Macron quand ses adversaires ressassaient pendant la campagne son passé de banquier d'affaires. Le candidat soulignait alors qu'il avait tiré un trait sur ses rémunérations mirobolantes pour s'engager dans l'action publique. Christophe Castaner a, lui, presque blâmé la ministre, parce qu'en vendant ses stock-options Muriel Pénicaud n'aurait... « pas fait une bonne affaire » ! La preuve ? Le porte-parole du gouvernement a consulté le cours en Bourse de l'action Danone. Il était fin juillet 2017 supérieur de 20 % à ce que l'on observait en avril 2013, quand la ministre a réalisé son opération boursière...

### timidité syndicale

En réalité, si le feu ne couve pas encore en macronie, c'est surtout parce que les syndicats sont encore en pleine léthargie. Tout à leur préparation de la dernière phase d'échanges

sur la loi avec le ministre, programmée à partir du 21 août, ils ne se sont pas emparés du sujet. « Cela n'a pas l'air d'avoir un impact très fort sur les discussions », se rassure Arnaud Leroy. « Les centrales sont soucieuses de se distinguer de la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon, ajoute un député de la majorité. Cette histoire n'a rien à voir avec la réforme. Celle-ci sera acceptée ou refusée par les organisations syndicales pour des raisons qui leur sont propres. »

Guère charitables, certains envisagent toutefois une exfiltration de la ministre à l'automne, après la signature des ordonnances par le président de la République. « Si Muriel Pénicaud est mise en examen dans l'affaire Business France, elle devra quitter le gouvernement, observe un député proche d'Edouard Philippe. Sinon, ils ont intérêt à l'user jusqu'à la fin de sa réforme. Ensuite, Emmanuel Macron peut très bien faire d'elle la nouvelle Eric Woerth. » Eric Woerth, l'ancien ministre du Travail de Sarkozy, empêtré dans l'affaire Bettencourt, avait été limogé quatre jours à peine après la promulgation de sa réforme des retraites. Ce qui ne l'avait pas empêché d'être relaxé par la justice, et même d'être réélu plusieurs fois depuis... ■

par Soazig Quéméner

### ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“elle dit qu'il faut plafonner les indemnités prud'homales plutôt que plafonner les stock-options.” François Ruffin, député France insoumise



## la ministre soci aLe tendance stock - options

Le bilan de l'ex-DRH de Danone est donné en exemple par un patronat éclairé et ouvert au dialogue avec les syndicats. Mais la ministre s'est laissé piéger par un mode de rémunération qui la rattachait aux intérêts des seuls actionnaires. Par Hervé NatHaN



à sciences-po, le 10 juin 2013. Présentation par Muriel Pénicaud du rapport sur "le bien-être et l'efficacité au travail", rédigé avec Henri Lachmann, de Schneider, ici à d. Photo : . isabelle har-sin / sipa

muriel Pénicaud a sa bonne conscience pour elle. Attaquée pour avoir fait une belle plus-value sur des stock-options de Danone en 2013, la ministre du Travail répond : « *Je ne laisserai personne dire que je n'ai pas de cœur et pas de morale.* » On songe évidemment à Valéry Giscard d'Estaing balançant en 1974 à François Mitterrand tétanisé : « *Vous n'avez pas le monopole du cœur.* » Mais, disant cela, la sexagénaire frisée du gouvernement a quitté son sourire habituel et sa voix s'est subrepticement brisée. C'est que l'accusation de *l'Humanité* a révélé une faille dans la cuirasse, ou plutôt dans la pensée sociale de la ministre.

Son passage chez Danone entre 2008 et 2014 comme directrice générale des relations humaines, c'est son titre de gloire. Sous son égide, le groupe avait su renouer avec la vocation sociale de son créateur, Antoine Riboud, patron éclairé et moderniste. Un patrimoine que le fils Franck – héritier du poste de PDG – avait largement écorné au début du présent siècle en fermant notamment

les usines LU de Ris-Orangis et de Calais...

L'action de la DRH Monde de Danone est alors souvent citée en exemple. En particulier, l'accord Dan'Care, conclu avec le syndicat mondial de l'industrie agroalimentaire, qui organise une protection maladie (hospitalisation, consultations, grossesse) pour les 100 000 salariés du groupe répartis sur la planète, particulièrement avantageuse pour les salariés en Inde ou en Amérique du Sud. Cela lui vaut la reconnaissance de nombre de responsables des organisations syndicales, à l'instar de Gaby Bonnard. Anciennement chargé du secteur santé de la CFDT, celui-ci a participé au fonds Danone Ecosystème en 2009, doté de 100 millions d'euros dans le but de soutenir, les micros projets locaux. « *Muriel Pénicaud a joué un rôle central dans la réflexion de Danone sur l'intérêt qu'ont les entreprises à marier le social et l'économique* », confie-t-il à *Marianne*. Si la DRH n'a pas inventé la « responsabilité sociale des entreprises », Muriel Pénicaud est certainement parmi celles et ceux qui l'ont poussée le plus loin en France.

### un cv d'humaniste

Son action personnelle et le poids de Danone lui ont valu de devenir un pivot du petit monde des relations sociales. La carte de visite de la dame de Danone est impressionnante, puisqu'elle fut successivement ou

conjointement présidente de l'INT (formation des inspecteurs du travail), directrice générale adjointe de Dassault Systèmes, membre du Haut Conseil du dialogue social, cofondatrice de l'événement EVE pour la promotion des femmes dans l'entreprise, etc. En 2010, elle rédige un rapport en commun avec le cégétiste Christian Larose et le patron de Schneider Henri Lachmann sur « le bien-être et l'efficacité au travail », qui lui vaudra d'entrer au conseil d'administration d'Orange en pleine crise des salariés qui se suicident. Christian Larose se souvient d'« *une fille vraiment ouverte, qui défendait l'idée du management par l'humain* ». Larose et Pénicaud s'affrontent néanmoins sur le sort des institutions représentatives du personnels (IRP, comité d'entreprise et CHSCT) : « *Elle voulait déjà les fusionner, et j'étais contre. Fillon m'a écouté.* » Sept ans plus tard, Muriel Pénicaud devrait avoir gain de cause dans les ordonnances réformant le code du travail...

Avec un CV pareil, il y a de quoi rager de se faire rattraper par ce que le monde patronal considère comme une événement banal : un joli bénéfice (1,3 million d'euros) réalisé lors de la levée de stock-options, juste après l'annonce d'un plan de suppressions de postes de cadres par départs volontaires en Europe, dont 236 en France. Une rapidité qui étonne quand on sait que Franck Riboud a attendu un an avant de réaliser la même opération, avec un gain

plus faible. Mais, selon Christian Larose, la précipitation s'expliquerait par la perspective d'un départ prochain du groupe.

Muriel Pénicaud a néanmoins profité d'un « plan de licenciements boursiers » typique, car en 2013 Danone, restructuré, est un groupe qui marche bien. Il passe la barre des 20 milliards de chiffre d'affaires et affiche une marge avant impôts de 14,5 %. Mais les rumeurs récurrentes d'OPA et l'intrusion de fonds activistes dans le capital poussent alors Franck Riboud à chercher encore plus de rentabilité et à distribuer davantage d'argent à ses actionnaires. Le piège des stocks se referme alors sur les dirigeants de Danone. Plus ils satisfont la voracité des marchés, plus ils font monter l'action et plus ils récolteront d'argent grâce aux stock-options distribuées quatre années auparavant. Il n'y a en fait aucune surprise : le système est fait pour enchaîner les hauts cadres des groupes cotés aux intérêts des *stockholders*

(porteurs de parts). A l'heure où les politiques traquent les conflits d'intérêts, la loi les favorise pour les managers du secteur privé...

## L'amour des "risques"

Devant les députés, la ministre a déployé un plaidoyer pro domo : « *Il est important de se dire que les entrepreneurs, les dirigeants, les personnes qui prennent des risques, qui vont créer de la valeur économique et donc la possibilité d'emploi, c'est normal que sans excès ils gagnent de l'argent.* » A ceci près qu'on ne voit pas trop quel risque prenait Muriel Pénicaud chez Danone ! L'ancienne conseillère de Martine Aubry au ministère du Travail en 1991, où elle avait côtoyé quelques futures gloires patronales comme Guillaume Pepy (SNCF) ou Jean-Pierre Clamadieu (Solvay), quelques mois adhérente au PS, ne voit donc pas où est le problème. Après tout, la société est ainsi faite, et on ne compte plus le nombre de conseillers de cabinets ayant entamé

leur parcours à gauche et qui se sont retrouvés dans de confortables postes de direction dans le secteur privé, largement dotés de stock-options.

Tout en dénonçant « *l'acharnement médiatique et politique scandaleux* » que subirait Muriel Pénicaud, Gaby Bonnand énonce une proposition qui mérite d'être écoutée : « *Elle était dans un système qui ne dépendait pas d'elle et on ne peut le lui reprocher. Mais puisque dans les ordonnances on va redéfinir le rôle des institutions représentatives du personnel, il serait urgent de conférer à celles-ci la possibilité de discuter des rémunérations des dirigeants, afin de trancher le débat de société que la France n'arrive pas à avoir depuis plus de dix ans !* » Chiche, madame la Ministre ? ■

---

**4 au 10 août 2017 / Marianne / 23**







## La CGT s'attaque à la situation financière de l'hôpital de Bastia

**L**a situation est connue de tous. Comme un serpent de mer qui anime les coulisses du centre hospitalier de Bastia. Cette fois, le syndicat CGT a tiré le premier sur trois points critiques. *"La situation financière déficitaire grave, les 50 millions d'euros de déficit cumulé et le retard préjudiciable des travaux de modernisation."*

Dans le viseur des militants, l'actualité plutôt chaude de l'été, source de problèmes à régler en urgence : *"L'activité de l'établissement est en progression mais les projets structurants du schéma directeur attendent depuis 15 ans. L'exemple du report des travaux d'un bloc opératoire neuf et donc l'état de vétusté de celui actuel est bien dû au retard structurel financier et au manque de priorité. Nous avons connu des difficultés de fermetures de salles du bloc opératoire pour travaux et cela, en plein été. Pour la CGT, cette situation était prévisible et dénoncée depuis longtemps"*, explique Josette Risterucci, déléguée CGT du CH de Bastia.

Pour le syndicat, un seul coupable : *"Nous affirmons que la responsabilité des décideurs est engagée, l'absence de réalisme et d'écoute à tous les niveaux est un véritable scandale sanitaire."*

Au coeur de l'été, trois salles sur les six que compte le bloc opératoire étaient opérationnelles. Si la direction indique que seulement trois patients ont été orientés vers le centre

hospitalier d'Ajaccio. *"La situation est revenue à la normale, explique Antoine Tardi, directeur adjoint de l'hôpital de Bastia. Nous avons retrouvé quatre salles récemment. C'est un faux problème."*

### 25 interventions déprogrammées

Même si en réalité, près de 25 interventions ont été déprogrammées par le CH pendant cette période, *"avec des patients délocalisés sur l'hôpital d'Ajaccio, ajoute Pascal Forcioli, le directeur de l'hôpital de Bastia. J'ai écrit à tous les patients pour nous excuser face à cet impondérable."*

De l'autre côté, la CGT précise qu'à *"compter du 16 août, l'ensemble des salles seront opérationnelles. La direction nous l'a assurée. La CGT a demandé à la direction l'installation d'un bloc opératoire modulaire complet afin d'assurer l'activité opératoire pendant la durée des travaux du futur bloc"*.

Les travaux sur les nouveaux blocs opératoires vont durer deux ans pour un coût de 10 millions d'euros : *"Nous allons étudier la question du bloc modulaire. Nous y réfléchissons"*, répond Pascal Forcioli.

Si la première phase des travaux qui concerne la mise en conformité dans le domaine de la sécurité incendie et électrique a été réalisée, l'installation de la climatisation sera finalisée

en 2018. De quoi satisfaire l'ensemble des acteurs.

Mais d'autres points restent en suspens. *"Face à cette situation financière dégradée comme nous ne l'avons jamais connue, nous sommes plus qu'inquiets pour l'avenir. L'urgence de l'ensemble de la modernisation n'est plus à démontrer, mais les moyens financiers ne sont pas au rendez-vous, les orientations budgétaires nationales non plus. La CGT demande un rattrapage du déficit structurel et un vrai projet exceptionnel d'investissement à 100 %."*

Selon la CGT, le déficit cumulé s'élève à près de 49,169 millions d'euros *"dont 22,760 millions de dettes aux fournisseurs, avec un délai de paiement de 222 jours"*.

Des chiffres que la direction préfère recentrer : *"Nous avons augmenté l'activité pour diminuer le déficit. En 2016, il était de 3,2 millions d'euros. Il a considérablement baissé par rapport à 2015. Nous recrutons de nouveaux chirurgiens dans plusieurs domaines pour remédier à ce problème"*, avance Pascal Forcioli.

Et le directeur d'enfoncer l'ancienne direction présente jusqu'en 2015 : *"Ils ont laissé augmenter les dépenses de personnel au lieu de privilégier l'investissement..."* ■



---

---

# MOUVEMENTS SOCIAUX

---

---





## Deliveroo veut imposer le paiement à la course à tous ses livreurs

### Des coursiers français se mobilisent contre les nouvelles modalités de rémunération de la société de livraison de repas à domicile

A Bordeaux, mardi 1er et mercredi 2 août, c'était la tournée des restaurants pour quelques dizaines de coursiers de la société de livraison de repas à domicile Deliveroo. Mais il ne s'agissait pas pour les " bikers " de récupérer des repas à porter aux clients : ils demandaient aux restaurateurs de les soutenir dans leur lutte contre les nouvelles modalités de rémunération imposées par Deliveroo à partir du mois de septembre qui, selon eux, les " précarisent davantage ".

La direction de la société britannique, qui travaille avec 7 500 livreurs ayant un statut d'autoentrepreneurs en France, a décidé de mettre en place ce qu'elle appelle " la convergence de la tarification " des bikers. Jusqu'à présent coexistent deux systèmes de rémunération des coursiers : ceux qui ont commencé après septembre 2016 sont payés 5 euros la course, alors que ceux qui avaient débuté avant cette date, soit quelque 600 personnes selon la direction, bénéficient d'un mode mixte à 7,50 euros de l'heure, auxquels s'ajoute un complément de 2, 3 ou 4 euros par livraison, en fonction de critères relatifs à la qualité de service. " On avait eu la promesse de Deliveroo que ces anciens livreurs resteraient libres de conserver ce système ", rappelle Arthur Hay, ancien de Deliveroo et secrétaire général du syndicat CGT des coursiers à vélo de la Gironde. En réalité, ce choix va disparaître.

Le 27 juillet, les " anciens " ont reçu

un appel de la direction pour leur annoncer un changement de système : tout le monde doit passer à 5 euros la course en signant un nouveau contrat. " Sinon on est virés ", disent des coursiers. Selon Jérôme Pimot, fondateur de l'Union des livreurs à vélo engagés (U'Live), les " anciens " coursiers ont calculé qu'avec le nouveau système, ils perdraient de " 18 % à 30 % de leur revenu ".

A Lyon, une réunion a eu lieu mardi entre la direction et des livreurs, dans un " climat assez tendu, explique un participant. On nous dit qu'on gagnera plus avec le paiement à la course. Mais on a démontré que même ceux qui ne touchaient que 2 euros par livraison en plus des 7,50 euros de l'heure y perdront. Ça leur a un peu cloué le bec ".

Réaliser plus de courses

A Bordeaux, la réunion, qui devait aussi être organisée le 1er août, ne s'est pas tenue faute d'accord sur le lieu. D'où l'idée de faire la tournée des restaurants. Pour les contestataires, avec la course à 5 euros, " peut-être que quelques-uns gagneront plus s'ils travaillent le soir le week-end ", précise M. Hay. Mais il n'y aura pas de place pour tout le monde : " On se bat déjà pour travailler car la direction a fait entrer trop de coursiers. "

Selon le syndicaliste, ceux qui avaient un fixe horaire plus 4 euros par commande " devront désormais réaliser 7,5 commandes par heure pour ne pas perdre d'argent, ce qui est impossible ", selon M. Hay. Ceux qui percevaient seulement 2 euros par

commande en plus du fixe horaire devront, eux, livrer " 2,5 commandes par heure pour ne pas y perdre. Ce qui est déjà très compliqué ", estime-t-il. Pour lui, Deliveroo opère ce changement de tarification " pour faire partir les anciens et faciliter le management ".

Actuellement, ceux qui n'ont pas signé leur contrat de prestation selon les nouvelles conditions reçoivent e-mail sur e-mail les sommant de le faire. Ce nouveau modèle de tarification a connu " un immense succès, affirme un porte-parole de la direction. Plus de 90 % de nos livreurs partenaires français ont déjà opté pour ce mode de tarification ". Ce qui inclut cependant les recrues arrivées depuis septembre 2016 qui, elles, n'ont pas eu le choix.

Pour le porte-parole de Deliveroo, les pertes éventuelles de gain sont relatives. Elles ne concernent pas, en tout cas, ceux qui étaient à 2 euros la course en plus du fixe horaire, qui gagneront " autant ou légèrement plus ". Pour les autres, " c'est au cas par cas. Ce système va obliger les livreurs qui le veulent à se positionner sur les heures où il y a le plus d'activité ". Deliveroo affirme " travailler à améliorer l'algorithme pour que les livreurs aient le moins de temps d'attente possible au restaurant pour récupérer les repas et le moins de distance à parcourir ". Et puissent ainsi réaliser plus de courses. En tout cas, " on ne reviendra pas ", contrairement à ce que demandent les livreurs de Bordeaux, sur la décision de généraliser le paie-

ment à la course. A Lyon, la revendication est d'un tarif de 7,50 euros la course, au lieu de 5 euros.

Pourtant, pour M. Pimot, chacun est concerné, pas seulement les anciens. " *Quand tout le monde sera payé à la course, prévoit le fondateur de U'Live, l'étape suivante, pour Deliveroo, sera de passer au mode "free" , déjà en vi-*

*gueur chez Uber-EATS. Un système sans planning, où chacun vient travailler quand il le veut – à la manière des chauffeurs Uber. Il suffira de se connecter à la plate-forme pour recevoir des courses. " Ce sera une pseudo-liberté, que Deliveroo monnaiera en abaissant le tarif de la course. C'est donc maintenant que tous les livreurs doivent se mobiliser " , explique M. Pi-*

*mot. " Le free n'est pas notre option aujourd'hui " , affirme-t-on chez Deliveroo. Le bras de fer ne fait que commencer.*

**Francine Aizicovici ■**

*par Francine Aizicovici*

